

## Annexe 1

### I. Histoire et projet de l'organisme gestionnaire :

Le Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) Borromeï-Debay est une structure Médico-Educative gérée par l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure-et-Loir, née en 1926. Le Dispositif porte et développe les valeurs associatives de laïcité, solidarité, égalité et de citoyenneté, en lien avec le projet associatif et le projet fédéral « **Agir pour une société solidaire et inclusive** » afin de :

- Promouvoir et mettre en œuvre un projet de société **inclusive garantissant l'accès de tous aux droits communs** et s'appuyant sur la mixité sociale
- Œuvrer pour une école de la République, **école pleinement inclusive et accessible à tous**
- Contribuer à **renforcer les liens sociaux**, pour une société plus solidaire permettant de lutter contre les inégalités
- Développer une **approche participative citoyenne** favorisant l'implication des personnes accompagnées dans la vie de la Cité.

Ces grands axes se déclinent ici et structurent le projet du DAME pour renouveler l'approche Médico-Sociale de l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap en apportant une attention particulière :

- A **l'ancrage des accompagnements sur les dispositifs de droit commun** (principe de subsidiarité et limitation du recours au tout alternatif et aux solutions exclusives)
- Au **transfert de compétences du Médico-Social vers les structures de droit commun** pour les aider à renforcer leur accessibilité à tous
- **Associer les familles et les personnes à la construction et à la définition des parcours de formation** et de vie des enfants et adolescents accompagnés, dans une perspective d'affirmation et d'émancipation
- **Soutenir et favoriser la participation des familles** d'enfants en situation de handicap, leur connaissance des dispositions auxquels ils peuvent prétendre en compensation du handicap et favoriser l'expression de leur expertise d'aidants.

#### A. Un contexte associatif porteur et innovant

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure-et-Loir porte, depuis 2015, le projet de transformation de ses IME et SESSAD en Dispositif, nouvelle étape d'un cheminement continu engagé depuis les années 1960.

L'installation de l'activité médico-sociale actuelle des PEP 28 a été réalisée au cours de deux phases distinctes. La première phase, initiée lors des années 1960 et 1970, s'est traduite par l'ouverture des IME de Mainvilliers (1967) et de Nogent le Rotrou, ainsi que par l'ouverture des deux CMPP de Chartres et de Dreux.

Prenant appui sur le sous-équipement notoire du département d'Eure et Loir par rapport à la situation régionale, les PEP 28, au début des années 1990, ont engagé une seconde et importante phase qui s'est traduite par l'ouverture de deux dispositifs départementaux (SESSAD DI - Dispositif TCC avec ITEP de Senonches et SESSAD TCC), puis, au cours des années 2000 et 2010, par l'ouverture d'un ESAT hors les murs et d'un second ITEP à Morancez intégré au dispositif départemental TCC (Ouverture de 2000 à 2014 sur le TCC).

Au cours de ces trois dernières décennies, l'Association des PEP28 a engagé de très fortes évolutions de ces établissements, anticipant parfois les dispositions législatives :

- La création d'un SESSAD départemental pour l'accompagnement des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle (en articulation avec les structures de l'Education Nationale, CLIS, ULIS mais aussi pour les élèves en intégration individuelle en scolarité ordinaire). Service fonctionnant avec 4 antennes : Chartres, Dreux, Châteaudun et Nogent le Rotrou auquel ont été adjoints le dispositif APE (Action Préparatoire à l'Emploi : aide à l'emploi) dispositif inter-IME à destination des jeunes des SIPFP leur permettant de découvrir le monde professionnel avec pour objectif la préparation de leur insertion sociale et professionnelle, puis le SESSAD Pro (nouveau service du dispositif départemental orienté vers les jeunes inscrits dans les structures Ulis Lycée de l'EN et les différents dispositifs spécialisés de formation professionnelle).
- Une forte évolution du fonctionnement des deux IME principalement marquée dès les années 1990 par la mise en place d'une scolarisation collective en école élémentaires et collèges au moyen de classes externées ;
- Un partenariat avec les Inter-secteurs de Psychiatrie Infanto-Juvenile pour la mise en place d'accompagnements et de scolarités en situation collective ;
- Un accompagnement de jeunes présentant des Troubles Autistiques et Troubles Envahissant du Développement (TED) avec la présentation de projet d'une section spécifique dans chacun des deux IME ;
- La mise en place, pour l'IME de Mainvilliers, d'un axe prioritaire de développement d'une fonction d'accompagnement à l'inclusion scolaire pour les élèves scolarisés en établissements ordinaires (de type SESSAD)
- La mise en place d'un Dispositif départemental pour enfants et adolescents présentant des Troubles du Comportement et de la Conduite comportant : deux ITEP (Senonches et Morancez) et un SESSAD départemental avec ses antennes de Chartres, Dreux, Châteaudun et Nogent le Rotrou. L'organisation unifiée du dispositif départemental puis la mise en place d'une notification MDPH unique pour l'ensemble du dispositif départemental ont permis l'adaptation continue des modalités d'accompagnement (Internat total ou partiel, Sessad, Scolarité adaptée...), ont rendu possible la mise en place d'une réelle pratique de parcours coordonnés avec les différentes institutions et services du département impliqués dans l'accompagnement des jeunes.

Le cadre de l'évolution proposée à travers la transformation de l'IME/SESSAD en DAME a été adopté par le Conseil d'Administration de l'association du 24 juin 2015 dans sa résolution « **Pour une nouvelle phase d'évolution de l'action médico-sociale des établissements et Services de l'ADPEP 28 contribuant à la construction d'une société et d'une école inclusive** ».

## B. Une proximité et un accompagnement à la scolarisation inscrits dans l'histoire du DAME Borromeï-Debay

Le Centre de l'Enfance (dénomination d'origine) a été créé en 1967. S'il a longtemps fonctionné comme tout Institut Médico-Educatif régit par les annexes XXIV, son identité s'est construite dès sa création à partir de trois spécificités : un accueil d'enfants et adolescents limité aux 6 à 14 ans, un public présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne et une équipe pluriprofessionnelle articulant dès l'origine (avant la Loi de 1975) éducatif, thérapeutique et pédagogique.

Ces particularités initiales ont alimenté les renouvellements successifs d'un projet d'établissement marqué par la volonté de promotion et d'accompagnement des évolutions législatives en matière de droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Dès septembre 2000, l'établissement créait une classe fonctionnant au collège Jean Macé de Mainvilliers. Progressivement, en 2003 et 2008, deux autres dispositifs collectifs de scolarisation se sont implantés dans des écoles primaires de Mainvilliers situées à proximité de l'établissement. A partir de ces dispositifs collectifs de scolarisation qui visaient d'abord la socialisation des enfants et adolescents, des intégrations scolaires individuelles ont été réalisées dans des classes ordinaires en visant des objectifs d'apprentissages scolaires.

Innovante durant ces premières années, cette dynamique s'est peu à peu normalisée dans un mouvement plus large porté par le déploiement des CLIS, puis des ULIS. Elle se maintient depuis dans une proximité culturelle avec les établissements scolaires et dans une communauté d'approche favorable à la scolarisation en milieu ordinaire, y compris d'enfants et adolescents présentant des besoins d'accompagnement importants.

La généralisation des processus de scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap implique que ces premières étapes de l'externalisation des pratiques d'accompagnement se renouvèlent. Il s'agit désormais de permettre le passage d'une logique d'intégration conditionnée par les capacités des personnes accompagnées à une perspective inclusive plus large :

***Accompagner la personne, l'aider et étayer ses apprentissages, mais aussi accompagner et soutenir l'adaptation des environnements pour assurer une réelle mise en accessibilité. Un changement profond de positionnement doit s'organiser : travailler avec et autour de la personne pour apporter les réponses nécessaires à la prise en compte des Besoins Educatifs Particuliers (BEP) dans l'environnement en garantissant la continuité d'un parcours personnalisé.***

Depuis Septembre 2016, ce renouvellement a été résolument porté par l'Association Départementale des PEP28, puis au sein du COPIL départemental par deux autres Associations Départementales gestionnaires d'ESMS. Au cours de ces 3 dernières années l'expérimentation de passage en dispositif au sein des PEP28 s'est étendue progressivement au sein de l'ADAPEI28.

Le projet 2021-2026 du DAME Borromeï-Debay est marqué par cette profonde transformation pour ajuster progressivement son fonctionnement à l'ambition d'un déploiement territorial capable de soutenir, sur leurs lieux de vie, la participation sociale, les apprentissages et la formation des enfants et adolescents accompagnés.